

Université Paris Sud 11
Motion sur le CNRS et l'avenir de la recherche
16 Juin 2008

Les membres du CA de l'Université Paris Sud-11, réunis le 16 Juin 2008, expriment leur inquiétude au sujet des dispositions annoncées concernant le CNRS et des décisions concernant l'INSERM. Le découpage du CNRS en Instituts ne peut que s'opposer à l'interdisciplinarité que les chercheurs se sont attachés à largement développer. Le traitement spécifique réservé aux sciences de la vie, aux sciences humaines et sociales, et aux sciences de l'information et de la communication, renforce ces forces centrifuges, tendant à opposer les communautés scientifiques les unes aux autres. La nomination – sur avis de la direction du CNRS - des directeurs d'Instituts par le ministre accentuerait encore le contrôle par le pouvoir politique et le dessaisissement de la communauté scientifique sur les orientations en matière de recherche.

En pesant lourdement sur la liberté et la créativité, ces dispositions, sont de nature à nuire à l'ensemble de la production de connaissances et aux possibilités d'innovations qui en découlent. Le sort de la recherche à l'université est lié à celui du CNRS, de l'Inserm et des autres EPST : tout ce qui affaiblit l'un affaiblit obligatoirement l'autre.

Soucieux de l'existence et de la qualité de notre système public d'enseignement supérieur et de recherche, les membres du CA de l'Université Paris Sud 11 appellent au maintien du caractère généraliste et pluridisciplinaire du CNRS, et à l'existence d'EPST avec des moyens et une organisation représentative leur permettant de mener pleinement à bien leurs différentes missions de recherche, dans un large spectre allant du fondamental aux applications. Ceci passe notamment par l'augmentation du soutien de base des unités de recherche et des équipes, et la création d'emplois de titulaires.

Ils soulignent leur attachement au développement des recherches fondées sur les liens entre grands organismes et universités, notamment dans le cadre des UMR dont il convient de préserver le nombre et la liaison avec une tutelle nationale et une tutelle locale. Il est aussi essentiel de garder un lien fort et équilibré entre enseignement et recherche, au sein des UMR, ce que certaines méthodes schématiques d'évaluation tendent à ignorer.

Ces réformes engagent l'avenir. Après le boycott du CTP ministériel et du CTP du CNRS, le Conseil Scientifique du CNRS a refusé le 11 juin de considérer le document intitulé « Point d'étape de la politique du CNRS sur les Instituts nationaux du CNRS » comme un document de travail.

Les membres du CA de l'Université Paris Sud 11 demandent à Mme la Ministre de reporter le CA du CNRS prévu sur ce sujet le 19 Juin et de revoir le projet dans le cadre d'une réelle concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Pour : 24 - Contre : 0 - Abstentions : 4
